



PRÉFÈTE DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et de protection civile

Grenoble, le 22 MAI 2026

La préfète de l'Isère

à

Mmes et MM. les maires de l'Isère
(S/C de MM. les sous-préfets
d'arrondissement)

Objet : Gestion sanitaire des vagues de chaleur.

Le changement climatique engendre une élévation globale des températures en France, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de la précocité, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur. Dans ses scénarii les plus pessimistes, Météo-France prévoit que des canicules plus intenses et plus longues que celle de 2003 pourraient survenir en France.

Comme chaque année, le dispositif de surveillance météorologique des vagues de chaleur sera donc activé, à compter **du 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre 2026.**

J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif est toujours articulé autour de quatre niveaux de vigilance météorologique (en fonction de la couleur) et qui correspondent chacun à des actions de prévention et de gestion spécifiques :

- Le niveau de vigilance météorologique vert correspond à une absence de vigilance particulière.
- Le niveau de vigilance météorologique jaune correspond à **un pic de chaleur** : exposition de courte durée (1 ou 2 jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées notamment du fait de leurs conditions de travail ou de leur activité physique. Il peut aussi correspondre à **un épisode persistant de chaleur** : températures élevées (indice biométéorologique¹ proche ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieur à 3 jours).
- Le niveau de vigilance météorologique orange correspond à **une canicule** : période de chaleur intense et durable pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux, et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée, en prenant également en compte d'éventuels facteurs aggravants (humidité, pollution, précocité de la chaleur etc.).

1 Indice biométéorologique (IBM). Il s'agit de la combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur trois jours.

- Le niveau de vigilance météorologique rouge correspond à **une canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, à fort impact sanitaire pour tout type de population, ou qui pourrait entraîner l'apparition d'effets collatéraux notamment en termes de continuité d'activité.

Les actions à mettre en œuvre relèvent principalement de mesures de sensibilisation de la population et d'adaptation des comportements, incitant à l'adoption de mesures de protection individuelle. Elles sont définies dans le plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur du approuvé le 26 janvier 2026 et dont un exemplaire vous a été envoyé à cette même date par la plateforme « France-Transfert ».

Vous veillerez à relayer auprès des habitants de votre commune les conduites à tenir par tous les vecteurs appropriés (panneau d'affichage, bulletin municipal...).

Enfin, il vous revient d'assurer la protection des populations vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, etc) en les recensant dans un registre nominatif. Les personnes inscrites seront contactées et suivies en cas de fortes chaleurs.

L'information des populations pourra se faire à l'aide des ressources de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tabs>

Je vous remercie de votre implication et de celle de vos services.

La préfète,



Catherine SÉGUIN